

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

La définition du métier et les perspectives d'évolution



Évolution de l'environnement professionnel des métiers de la sécurité :

- ✓ Une professionnalisation des acteurs (anticipation et prévention des risques, traçabilité, démarche qualité, évolution des technologies, formation permanente indispensable, travail en équipe ...)
- ✓ Des exigences de sécurité du citoyen tout en respectant les libertés individuelles et collectives
- ✓ La prise en compte des risques environnementaux

Insertion professionnelle :

- ✓ Sécurité privée : par entretien
- ✓ Sécurité publique et sécurité civile : principalement par voie de concours ou sélection

Sous une autorité hiérarchique (prend ses consignes, rend compte)



Parfois sous conditions :
évaluation des capacités
physiques et de moralité



Ces activités impliquent la maîtrise :

- de connaissances
- de compétences
- de comportements professionnels

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »**

**Le référentiel des activités
professionnelles
(RAP)**



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

PRINCIPALES THÉMATIQUES

La sécurité dans les espaces publics et privés

Le secours à personne

La protection des personnes

La sécurité incendie

La prévention

La protection des biens et de l'environnement



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

La sécurité dans les espaces publics et privés

Activités

Sûreté, sécurité de l'espace public et privé, procédures et réglementations

Tâches

Encadrer des manifestations, gérer des situations d'infraction, participer au maintien de l'ordre public, à sa salubrité et sa tranquillité

Participer aux activités liées à la sécurité routière

Produire des rapports d'évènements ou d'activités

Résultats attendus

Interruption des actes de délinquance et de malveillance, mise à disposition des auteurs d'infraction...



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

La sécurité incendie

Activités

Activités réalisées seul ou au sein d'une équipe

Lutte contre l'incendie conformément aux techniques professionnelles

Tâches

Donner l'alerte, participer à l'extinction du feu, intervenir sur un sinistre, rédiger les rapports d'événements ou d'activités

Résultats attendus

Extinction totale du feu, assurer sa propre sécurité et celle des autres, reconditionnement des véhicules



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

Le secours à personne

Activités

Missions de secours et d'assistance aux victimes

Tâches

Donner ou recevoir l'alerte, sécuriser les lieux, établir le contact avec la victime, faciliter et guider les secours,...

Résultats attendus

Sécurisation, prise en charge et évacuation éventuelle de la victime, reconditionnement des véhicules et du matériel



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

La prévention

Activités

Surveillance des lieux et des accès, réglementations spécifiques et conditions d'accès, de circulation et/ou d'utilisation d'un lieu

Tâches

Filtrer, contrôler et orienter les entrées et les sorties - Encadrer et gérer une équipe de sécurité incendie - Exploiter le poste de sécurité - Effectuer les rondes de surveillance

Résultats attendus

Interprétation des informations fournies par le système de sécurité incendie
Mise en place et contrôle des dispositifs préventifs et des règles de sécurité



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

La protection des personnes

Activités

Protection de l'intégrité physique des personnes

Tâches

Réagir à tout acte délictueux ou de malveillance et intervenir en conséquence
Prendre les mesures conservatoires, gérer les situations conflictuelles

Résultats attendus

Mise en sécurité des personnes
Maintien de la sécurité du public



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

La protection des biens et de l'environnement

Activité

Constatation et identification des atteintes aux biens et/ou à l'environnement et des situations à risques

Tâches

Participer aux actions de lutte contre les nuisances

Résultats attendus

Réalisation des actions de sauvegarde, de tranquillité et de salubrité publiques
Maîtrise du risque en vue d'un retour progressif à la normale
Préservation des traces et indices



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

DIPLÔME DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**DONT LE CHAMP D'ACTIVITÉ A TRAIT À LA SÉCURITÉ, À LA SÛRETÉ ET À L'ORDRE
PUBLIC, À LA PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE
L'ENVIRONNEMENT ET À LA PRÉVENTION DES RISQUES**



POUR L'EXERCICE DES MÉTIERS, IL CONVIENT D'ACCORDER UNE PLACE :

- ✓ AUX COMPORTEMENTS
- ✓ AUX ATTITUDES PROFESSIONNELLES
- ✓ À L'ÉTHIQUE
- ✓ À LA DÉONTOLOGIE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

Les équivalences



LES NIVEAUX DE FORMATION

LE TITULAIRE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »
bénéficie d'un NIVEAU DE COMPÉTENCES ÉQUIVALENT à :

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « MS » =>

Niveau PSE 1/PSE 2

Premiers Secours en Equipe

(Fonction 3)

Niveau SSIAP 2

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

(Fonction 2)

**Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : FORMATION + DÉLIVRANCE
COMMUNES À TOUS LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS**
Avec un recyclage tous les deux ans

SSIAP 1 - Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes niveau 1

accès à l'emploi de niveau SSIAP 1 directement après l'obtention du baccalauréat (Diplôme délivré lors du premier recyclage).

Le SSIAP1 n'est en effet pas obligatoire pour valider le baccalauréat professionnel, seul le niveau de compétences est requis.



SSIAP 2 - Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes niveau 2

Accès à l'emploi de niveau SSIAP1
direct + 1 607 h d'activité =
Diplôme SSIAP 2 lors du 1^{er} recyclage

Le SSIAP2 n'est pas obligatoire pour valider le baccalauréat professionnel, seul le niveau de compétences est requis.

**Recyclage obligatoire tous les trois ans
(en activité, avec un minimum de 1 607 h durant ces trois années)**

PSE 1 - Premiers Secours en Equipe niveau 1

délivré par une personne habilitée à former au PSE1 (SDIS 89).

L'attestation PSE1 n'est pas obligatoire pour valider le baccalauréat professionnel, seul le niveau de compétences est requis.



PSE2 - Premiers Secours en Equipe niveau 2

délivré si la formation est assurée par une personne habilitée à former au PSE2

L'attestation PSE2 n'est pas obligatoire pour valider le baccalauréat professionnel, seul le niveau de compétences est requis.

Recyclage obligatoire tous les ans si la personne est en activité.

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »**

Les grands principes de l'organisation pédagogique



Les élèves reçoivent une formation sur deux axes : l'établissement scolaire et le milieu professionnel lors des P.F.M.P. (Périodes de formation en milieu professionnel) réparties sur les trois années du cycle.

Au total, 22 semaines de P.F.M.P. sur les 3 ans de formation (6+8+8 semaines) effectuées en Police Nationale, Police Municipale, Ecole de Police, Gendarmerie, Centre de Secours, Service de sécurité des hôpitaux, centres commerciaux, parc d'attraction...

Une attestation de réussite, intégrée dans le parcours, pourra être délivrée en fonction des résultats scolaires en fin d'année de première.

Au cours de l'année de première, chaque élève choisit de faire sa P.F.M.P. de terminale dans l'une des deux dominantes :

« Sécurité Publique et Sûreté »

ou

« Sécurité incendie »

pour affiner son projet personnel.



**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »**

**Les épreuves d'examen
ponctuelles
ou
en cours de formation**



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

Epreuves

« enseignement professionnel »	Unités	coefficient
E1 Épreuve scientifique et technique		
Sous-épreuve E11 : Économie-Droit	U11	1
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1
E2 Étude de situations professionnelles	U2	4
E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		
Sous-épreuve E31 Activités en milieu professionnel	U31	3
Sous-épreuve E32 Activités professionnelles dans la dominante	U32	5
Sous-épreuve E33 Prévention santé environnement	U33	1
Chef d'œuvre		2

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

Epreuves

« enseignement général »	Unités	coefficient
E4 Épreuve de langue vivante		
Sous-épreuve E41 : Langue vivante 1	U41	2
Sous-épreuve E42 : Langue vivante 2	U42	2
E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique		
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5
E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures, artistiques	U6	1
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »**

**LES ÉLÈVES PEUVENT POURSUIVRE
LE CURSUS SCOLAIRE EN :**

✓ **BTS « MOS »** DEPUIS SEPTEMBRE 2021